

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 26 (1979)
Heft: 11-12

Rubrik: Nouvelles des communes et des cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En bref

Nouvelles des communes et des cantons romands

Aigle. Lors de la séance du 24 septembre, le Conseil communal a examiné le préavis de la Municipalité concernant le projet de construction d'un abri de protection civile en bordure de la Grande-Eau. Des équipements supplémentaires sont prévus pour l'utilisation des locaux en temps normal par la troupe. La surface supérieure de cette construction souterraine, conforme aux dispositions légales, servira de place de parc, en attendant la nécessité d'agrandir les locaux communaux. Le coût total se monte à 2 650 000 francs. La participation financière cantonale et fédérale sera de 79,5 à 72 %, selon les locaux. La part de la Commune sera de 864 000 francs. Après les informations données par M. Pichonnat, rapporteur de la Commission, sur le but et les possibilités de ces abris, le préavis a été accepté sans opposition.

Bièvre. A l'occasion de l'achèvement du Centre de formation régional Bièvre-Orpond, la population et les Samaritains Bièvre-Ville ont pu suivre le 7 novembre, à partir de 19 heures, une intervention de la PC comprenant les formations des services pionniers, de lutte contre le feu, sanitaires, et autres. Cet exercice avait pour but de démontrer le savoir des participants.

— En septembre dernier, les membres du Service des abris de l'Organisme de protection local ont procédé à un contrôle des abris. La population avait été informée préalablement par les journaux, concernant les secteurs et les dates du passage, et priée de faciliter la tâche des responsables, en uniforme.

Boudry. L'Organisme de protection local, dont M. John Grandjean est le chef, a mis sur pied l'exercice annuel, à la ferme Bellevue, les 26, 27 et 28 septembre. Le premier jour concernait les cadres, pour revoir l'instruction générale, et préparer l'exercice des deux jours suivants. Le 27, entrée en service de 60 participants, avec mission d'effectuer un transport d'eau par le Service de lutte contre le feu au moyen des motopompes, de l'Areuse au château, avec un relais à mi-course

et, pour les pionniers, de construire au bord de l'Areuse, sur la place de sport de l'ancienne école, un mirador haut de deux étages, censé brûler, comportant de nombreux obstacles, pour l'exercice de sauvetage de blessés. MM. A. Laubscher, chef de l'Office cantonal PC, J.-P. Boillod, représentant du conseil communal, et Siegrist, chef local PC de Cortaillod, ont suivi l'exercice avec intérêt.

La Chaux-de-Fonds. Le 24 octobre dernier, la «levure» d'un silo à voitures et d'un abri collectif de protection civile a été fêtée. Construit dans le talus séparant la rue des Tourelles et la rue de Tête-de-Rose, au niveau des Armes-Réunies, ce bâtiment a pris la place d'une zone verte, mais un tiers de la surface occupée sera reverdie, au-dessus de l'abri. En temps normal 80 voitures peuvent être parquées et, en cas de besoin, lors de catastrophe par exemple, 513 places protégées seront à disposition dans les 24 heures. Il s'agit donc d'une construction polyvalente judicieusement conçue, puisque l'abri proprement dit comprend toutes les installations imposées: ventilation, réserve d'eau potable, locaux sanitaires, sas et portes blindées. L'initiative est née de M. Paci, entrepreneur, qui s'est trouvé devant la nécessité urgente d'occuper une vingtaine d'ouvriers ou de les licencier. Son idée a été la bienvenue auprès des autorités communales, puisqu'elle a permis un maintien d'emploi et le complément de l'équipement en abris collectifs. Décidés l'hiver dernier, les travaux ont déjà pu commencer au printemps et les garages seront disponibles pour cet hiver. La formule pourrait être appliquée pour des constructions semblables à d'autres endroits. Cette construction a bénéficié de la participation financière de la Confédération et du canton, prévue pour les constructions de protection civile. Le Conseil communal a également accordé un subside aux promoteurs, eu égard à l'intérêt public de la réalisation.

Courrendlin. L'assemblée municipale du 15 mai 1979 avait voté un crédit d'étude de 10 000 francs pour la construction d'un abri de quartier, au sous-sol du bâtiment commercial «Home», à la route de Delémont. D'entente avec la commission locale de PC, le Conseil municipal a décidé d'abandonner ce projet. La construction prochaine d'un poste de commandement pour la PC, sur l'ancienne propriété Allemann, au sud de la halle de gymnastique, a été une des raisons dudit abandon.

Fontainemelon. Au début d'octobre, l'Organisme de protection local a

effectué son premier cours de répétition de deux jours. L'état-major, les services, lutte contre le feu, les pionniers, soit 25 hommes, étaient engagés. Le but était l'instruction réglementaire, et la création d'une place d'exercice au nord-est du village. A la fin du cours, MM. Roger Guenat, chef local, et Jean-Jacques Racine, se sont déclarés satisfaits du travail accompli. Les participants ont été remerciés.

Genève. Le 16 octobre, l'état-major civil de défense cantonale a été mis sur pied pour un important exercice dirigé par M. Albert Hutin, délégué de la défense générale. Cet état-major est appelé à seconder le gouvernement cantonal en cas de crise ou de guerre. Plus de 100 personnes y ont participé. Le Conseil d'Etat était représenté par MM. Fontanet, Wellhauser et Börner. Les autorités et l'état-major ont eu l'occasion de faire face à de nombreuses situations fictives. La collaboration avec l'armée a également été exercée.

Lens. Lors de son cours de répétition en octobre dernier, les 45 hommes de la protection civile locale ont procédé à des travaux d'utilité publique. Les exercices pratiques avec les engins, matériel de la PC, permirent l'aménagement des chemins du tour du lac de Lens, entre le village et les Briesses, la pose de balustrades et de petits ponts. Ce cours s'est déroulé dans une excellente ambiance, sous la responsabilité de M. Roland Emery, chef local PC, et de son adjoint M. Claude Favre. M. Marius Mignot, de Muraz-Colombey, fonctionna comme instructeur.

Lucens (paru dans la *Feuille d'Avis de Lucens et Granges*, Lucens)

Un enfant de Lucens nommé directeur de l'Office central de la défense

Le Conseil fédéral a nommé M. Jean Dubi, docteur en droit, né en 1926, au poste de directeur suppléant de l'Office central suisse de la défense. Il représentera ainsi la Suisse romande dans cet état-major de conduite, succédant, dès le 1er décembre 1979 au divisionnaire Denis Borel, qui se retire.

Après avoir suivi l'école primaire et supérieure à Lucens, M. Jean Dubi a entrepris des études qui l'ont notamment amené à fréquenter la Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université de Neuchâtel où il a obtenu le titre de docteur en droit. Après avoir été plusieurs années au service de l'état-major du groupement de l'état-major général, en dernier lieu comme chef de la section économie militaire, il dirigea, dès 1970, la section coordination et service juri-



dique de l'Office central de la défense. Dès le 1er mars 1977, il est sous-directeur de l'Office fédéral de la protection civile.

Il appartiendra à M. Dubi de collaborer à la détermination de notre politique de sécurité, de la faire connaître ainsi que d'assurer la coordination entre les différents éléments de la défense générale: armée, protection civile, économie de guerre, sécurité de l'Etat, etc. Car, conformément à notre principe de neutralité armée permanente, il s'agit de fixer le cadre de nos mesures de protection et de défense, d'organiser la conduite des mesures civiles et militaires en cas de catastrophe ou de conflit armé et de rappeler aux autorités politiques de tous les niveaux – aux cantons et aux communes surtout – leurs obligations à ce sujet. C'est peut-être ce dernier point le plus important à notre époque de matérialisme, où l'on a tendance à oublier la dure réalité au profit des satisfactions immédiates et éphémères.

Notre journal félicite M. Dubi et espère que cette nouvelle tâche ne l'empêchera pas de revenir régulièrement en fin de semaine à Lucens pour se changer un peu les idées en pratiquant notamment le tir, sport dans lequel il est passé maître.

(Avec les vives félicitations de la Commission romande d'information. Réd. RP.)

Moutier. Lors de la conférence de presse donnée en septembre dernier par la Société d'embellissement et de développement, M. André Jaquet, président, a présenté les divers chantiers ouverts cette année, sur lesquels ont travaillé les membres de la protec-

tion civile: mise en état du sentier forestier de Raimeux et aménagement de la tour, amélioration du sentier de Graity, complété les installations des échelles. La société, toujours en collaboration avec les hommes de la PC, a procédé à l'aménagement des berges de la Foule, entre les deux passerelles. Les travaux seront terminés lors de l'apport de matériaux sur les berges.

Nendaz. Le cours de répétition de deux jours, dirigé par M. Gaby Mariethoz, chef local PC, réunissait 50 participants, pionniers, sapeurs-pompiers, sanitaires. Le travail pratique consistait à démolir une grange à Aproz, qui a donné l'occasion de rappeler les données indispensables pour l'utilisation du précieux matériel et machines de la protection civile. Les participants ont été pendant deux heures à la disposition de M. Marcel Coutaz, officier instructeur à la police cantonale valaisanne, pour une information très intéressante concernant les structures du Groupement catastrophe. L'esprit de ce cours a été excellent.

Pully. Communiqué de l'Office communal de la Protection civile. La Commune de Pully vient de faire d'une pierre deux coups grâce à la construction d'un complexe regroupant locaux de la protection civile et du feu. Entièrement souterrain, l'ouvrage de La Clérgère a été inauguré le 29 septembre 1979. Les 27 et 28 septembre, les portes de toutes les installations ont été ouvertes à la population.

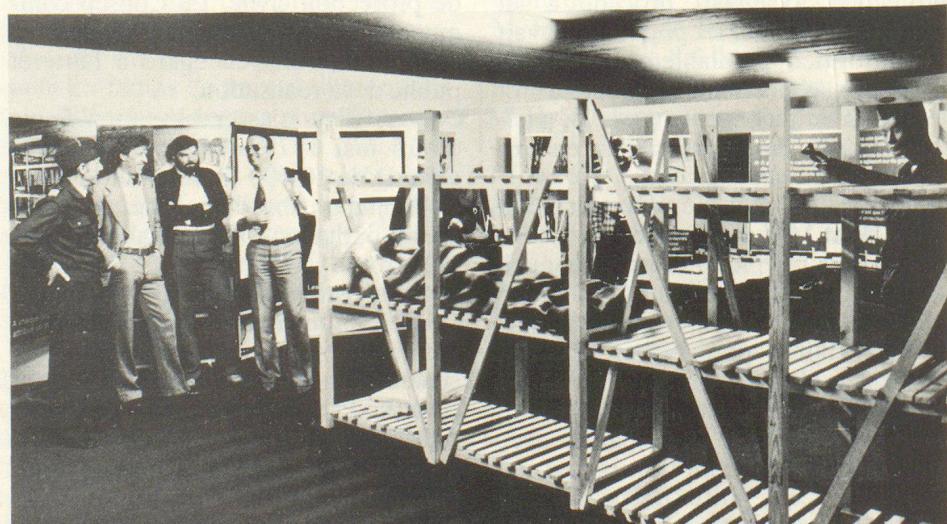
L'ouvrage groupe le garage pour les véhicules du service du feu, une installation de lavage pour les véhicules communaux, deux abris publics de 420 et 400 places, ainsi qu'une installation combinée de protection civile.

L'emplacement de La Clérgère, qui jouxte le collège A. Reymond, a été choisi en raison de la déclivité de 3 mètres d'avec la place voisine. Cette différence de niveau permet l'entrée de plain-pied dans les locaux. Des installations sportives importantes sont aménagées actuellement sur la surface extérieure de l'ouvrage.

Les journées «portes ouvertes» ont permis aux élèves des écoles et au public de visiter les locaux, d'assister à la projection de films et à la présentation du matériel.

Cet ouvrage entre dans le cadre des réalisations globales de protection civile édictées par la Confédération. Pour Pully, l'ensemble des réalisations de protection civile sera terminé en 1990. Au total, elles auront coûté 25 millions de francs.

Tramelan. L'Association des cadres du Centre régional de PC a tenu séance en septembre dernier. M. Kurt Lanz, président, a eu le plaisir de saluer la présence de plusieurs personnalités: MM. Roland Choffat, maire, Daniel Chaignat, conseiller municipal, Joseph Chételat, fonctionnaire à la PC du Jura, Jean Ruegg, délégué de l'Association romande des instructeurs, Erwin Gosteli, administrateur du Centre, Hans Bühler, ancien administrateur, et André Moser, délégué de l'Office fédéral PC. Le rapport d'activité présidentiel relevait l'excellent travail effectué à l'ancien collège du Pont 20, puisque les travaux de réfection ont été terminés bien avant la date prévue se situant à la fin de l'année 1980. Le président mit l'accent sur le nombre d'heures consacrées à ces travaux et adressa ses vifs remerciements aux intéressés. Les comptes bouclent favorablement, le comité demeure fidèle au poste, tout va donc pour le mieux.



Les locaux de la protection civile

Valais. La section valaisanne de l'Union Suisse pour la protection des civils tenait ses assises annuelles, le 19 octobre 1979, à Lens. Il appartient au chef local, M. Roland Emery, d'accueillir le comité que préside M. Charly Délez. Après une assemblée du comité, les membres furent reçus par le président de la Municipalité, M. Henri Lamon. Puis ils visitèrent le nouvel home du Christ-Roi qui sera prochainement inauguré.

C'est à la salle bourgeoisale que les membres de la section se donnèrent rendez-vous pour leur assemblée générale. Plus de 50 personnes assistaient aux débats; parmi celles-ci on relevait la présence de M. Hubert Constantin, chef du Service cantonal de la protection civile. Une minute de recueillement fut observée en souvenir de MM. Bernard Lonfat, Joseph Joris et Roger Florey. Dans son rapport présidentiel, M. Délez releva divers points traitant du nouveau visage de la revue de la protection civile. Il informa l'assemblée des diverses représentations de la section valaisanne à l'extérieur du canton. Il fit un tour d'horizon des principales activités des sections locales et ne manqua point de relever les efforts de certaines d'entre elles, notamment celle de Chalais qui organisa une journée «porte ouverte». Dans son rapport, le président souligna l'importance du rôle du chef local, véritable clef de voûte de la protection civile; à leur intention, l'association a établi un cahier de charges type, destiné aux administrations communales, devant permettre de définir et de préciser le rôle du chef local.

Il appartint au trésorier, M. Pierre Ebiner, de donner connaissance de la situation financière et à MM. Henri Caloz et Jean Perruchoud d'apporter leur rapport de vérification.

La prochaine assemblée des délégués aura lieu à Saillon en 1980.

M. Hubert Constantin s'exprima pour souligner l'impérieuse nécessité de la protection civile. Il déclara, notamment: «Il est un devoir, pour la protection civile, d'organiser une chance de survie pour chacun en cas de catastrophe ou de guerre.» Il présenta ses meilleures vœux de prospérité et de

gratitude à la section valaisanne et à son comité.

La seconde partie de l'assemblée était consacrée à une conférence donnée par le Dr. Bernard Michaud, physicien au laboratoire de Fribourg de la Commission fédérale de surveillance de la radioactivité et expert au sein de cette commission. Le Dr. Michaud parla de l'organisation d'alarme au voisinage des centrales nucléaires. Il précisa, en outre, la tâche de la Commission fédérale de surveillance de la radioactivité et de l'organisation qu'elle entend mener. Cette conférence, destinée avant tout aux spécialistes de la protection atomique, était particulièrement intéressante et limpide quant à la précision des informations données. Une verrée offerte par la Bourgeoisie de Lens et un repas pris en commun ont mis un terme à cette assemblée annuelle.

Vaud. Selon les réponses du Conseil d'Etat aux questions posées par la commission de gestion pour l'année 1978, en 1990, chaque Vaudois pourra trouver refuge dans un abri ventilé. D'ici là, 250 000 places doivent encore être aménagées, ce qui coûtera au canton quelques 54 millions de francs. Toutefois, une économie de l'ordre de 10 à 12 millions est espérée si, particulièrement dans les communes nouvellement astreintes aux mesures de protection civile, des abris de grande capacité sont aménagés en lieu et place de petits abris privés.

— Lors de leur dernière assemblée, les syndics du district d'Aubonne ont suivi avec attention l'exposé de M. Roland Bally, chef de l'Office cantonal PC. Le conférencier a préconisé un regroupement tactique de communes permettant de diminuer le nombre des postes de commandement à construire et suggéré l'implantation d'abris collectifs, notamment dans les quartiers de villas. Cette conception entraîne des économies. Les dispositions légales permettent le regroupement de personnes se trouvant dans un rayon de 1500 mètres autour de l'abri.

Exercice combiné de défense générale «Lémania», 8 au 11 octobre 1979.

Ce premier grand exercice, dirigé par

le brigadier Planche, commandant de la zone territoriale 1, mettait en œuvre 2800 militaires et 300 civils. Etaient engagés ensemble: la délégation du Conseil d'Etat vaudois, avec les préfets, l'Etat-major civil de défense du canton de Vaud, le 1er arrondissement des CFF, l'arrondissement territorial 15 et les régions territoriales, le régiment de protection aérienne 12, la protection civile du canton de Vaud. Buts: entraînement et contrôle approfondi de la collaboration des secteurs civil et militaire dans tous les domaines, plus précisément entre les autorités civiles aux échelons cantonal et de district, et les commandements militaires correspondants, de l'arrondissement ter. et des régions ter. Les incidents fictifs divers prévus étaient nombreux. Des engagements ont eu lieu: à Denges, de l'Organisme de protection d'établissement des CFF (OPE), renforcé par une compagnie PA; à Lausanne, d'une Cp PA, pour un transport d'eau du lac, de Bellerive au bassin de la place de Milan; à Yverdon, des deux Cp PA 115 et 104, pour renforcer la PC locale, et de l'OPE des Ateliers CFF. La critique de cet exercice combiné a eu lieu le 12 octobre à la Caserne militaire de Lausanne. Le brigadier Planche a remercié le Conseil d'Etat de l'excellent contact avec le commandement de la zone I pour la longue préparation et le déroulement de cet exercice, puis a donné la parole au commandant de la police cantonale vaudoise; M. Huber a félicité les états-majors civil de défense du canton (EMCDC) et régionaux de défense civile (EMRDC) pour les progrès réalisés depuis le premier exercice. Les contacts entre les EM civils et militaires doivent être augmentés. En résumé, signalons que le brigadier Planche a mis l'accent sur la nécessité de perfectionner les transmissions, l'information de la population sur les genres d'alarme, et divers enseignements tirés de cet intéressant exercice. Le commandant de corps d'armée Stettler a dit sa satisfaction des contacts entre civils et militaires, mais que, dans ce domaine «il y a encore beaucoup de pain sur la planche».

Luft, Wasser + Wissen

Defensor®

CH-8045 Zürich
Binzstrasse 18
Telefon 01-35 9133

Luftbefeuchtung
Luftentfeuchtung
Wasseraufbereitung